



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-205

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général Commun

65-2022-08-24-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature du colonel Pierre SIMON, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2022-08-24-00005

Arrêté portant subdélégation de signature du
colonel Pierre SIMON, commandant le
groupement de gendarmerie départementale
des Hautes-Pyrénées

*Le Colonel,
Commandant le Groupement de Gendarmerie
départementale des Hautes-Pyrénées*

**ARRETE n°
portant subdélégation de signature du colonel Pierre SIMON,
commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-6 et R.2212-1 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article L.325-1-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;

VU l'ordre de mutation de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale n° 004917 du 27 janvier 2022 nommant le colonel Pierre SIMON, en qualité de commandant de groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté n° 65-2022-08-23-00011 du 23 août 2022 portant délégation de signature au colonel Pierre SIMON, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Pierre SIMON, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2022-08-23-00011 du 23 août 2022 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 1 de cet arrêté à compter du 1^{er}

août 2022, au lieutenant-colonel Ludovic ROUGNON-GLASSON, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Pierre SIMON, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2022-08-23-00011 du 23 août 2022 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 2 de cet arrêté à compter du 1^{er} août 2022, aux officiers de gendarmerie désignés ci-après :

- Lieutenant-colonel Ludovic ROUGNON-GLASSON, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;
- Capitaine Damien VERDOUX, Officier Adjoint au Renseignement ;
- Capitaine Tristan MOREAU, Officier Adjoint Police Judiciaire ;
- Capitaine Jacques FERRIERE, commandant l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes Pyrénées.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Pierre SIMON, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2022-08-23-00011 du 23 août 2022 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 3 de cet arrêté à compter du 1^{er} août 2022, au lieutenant-colonel Ludovic ROUGNON-GLASSON, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

Article 4 :

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 :

Le colonel Pierre SIMON, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées et notifié aux subdélégués.

Tarbes, le 24 août 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le colonel Pierre SIMON,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale des Hautes-Pyrénées.

